Publié le 19 juillet 2019

Plan logement outre-mer : les Epl appelées à réagir dès maintenant aux conclusions du gouvernement

Le 10 juillet, Annick Girardin, ministre des Outre-mer, et Julien Denormandie, ministre du Logement, ont présenté la conclusion des travaux menés depuis le 31 janvier sur la réactualisation du plan logement outre-mer (PLOM) dont la Fédération des Epl a été signataire en 2015.

Les conclusions proposent la mise en place d'un plan d'actions reposant sur 4 axes :

- Mieux connaître et mieux planifier pour mieux construire,
- Adapter l'offre aux besoins du territoire,
- Maîtriser les coûts de construction ou de réhabilitation,
- Faciliter la mobilisation du foncier et les opérations d'aménagement.

Il faut retenir à ce stade, le maintien de l'engagement de l'état pour le logement outre-mer, en termes de financements, de pilotage et d'ingénierie (LBU, défiscalisation pour la réhabilitation et la démolition, fonds de subvention aux projets).

Lors de cette réunion, Action Logement et son programme d'investissement volontaire (PIV) ainsi que CDC

Habitat ont réaffirmé leur engagement envers les Outre-mer.
Les nombreux parlementaires présents ont eu l'occasion de s'exprimer selon leur sensibilité et la particularité de leur territoire, tout en saluant à l'unanimité le maintien de l'APL accession.

Les Epl peuvent réagir aux conclusions d'ici septembre

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Revoir d'ici septembre l'ensemble des partenaires signataires pour formaliser leur engagement (dont la FedEpl),
- Septembre 2019 : signature du PLOM national,
- Entre septembre et fin 2019 : consultation des préfets pour une déclinaison territoriale du PLOM,
- Fin 2019 : signature PLOM par territoire.

Epl ultramarines immobilières ou d'aménagement, n'hésitez pas à nous faire remonter dès maintenant vos commentaires sur ces conclusions gouvernementales par mail à :

- Caroline Acosta, chargée de missions ingénierie territoriale et outre-mer : c.acosta@fedepl.fr

À télécharger